

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-109

## Optimiseur de relance en chauffage collectif

### 1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants de surface totale chauffée inférieure ou égale à 10 000m<sup>2</sup>.

### 2. Dénomination

Mise en place d'un optimiseur de relance sur un circuit de chauffage collectif à combustible existant.

#### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le dispositif est équipé d'un programmateur d'intermittence avec auto adaptation des horaires de changement de phase de chauffage au sens de la norme EN 12098 Régulation pour les systèmes de chauffage partie 1 : Équipement de régulation pour les systèmes de chauffage à eau chaude.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un optimiseur de relance au sens de la norme NF EN 12098-1.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est accompagnée d'un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence mis en place est un optimiseur de relance au sens de la norme NF EN 12098-1.

Cette opération n'est pas cumulable avec les opérations relevant des fiches BAT-TH-108 « Système de régulation par programmation d'intermittence » et BAT-TH-116 « Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire ».

#### 4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.



## 5. Montant de certificats en kWh cumac

Secteur d'activité	Montant unitaire en kWh cumac par m²
Bureaux	180
Enseignement	120
Santé	150
Commerce	130
Hôtellerie/ Restauration	210
Autres secteurs	120

	Surface chauffée (m²)
X	s

Zone climatique			
H1	1,1		
H2	0,9		
НЗ	0,6		

La surface chauffée à prendre en compte est celle gérée par le système de régulation par optimiseur de relance.



# Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-109, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

# A/BAT-TH-109 (v. A22.1): Mise en place d'un optimiseur de relance sur un circuit de chauffage collectif à combustible existant

*Date d'engagement	t de l'opération (ex : date d'	'acceptation du devis):		
Date de preuve de ré	alisation de l'opération (ex	x : date de la facture) :		
Référence de la factu	ure :			
*Nom du site des tra	ıvaux ou nom de la copropi	riété :		
*Adresse des travaux	x :			
Complément d'adres	sse:			
*Code postal:				
*Ville :				
*Locaux du secteur t	tertiaire existant depuis plu	as de 2 ans à la date d'engagement de	l'opération : 🗆 OUI 🗆 NON	
*Surface chauffée (n NB : La surface chau place.	,	est celle gérée par le système de régu	lation par optimiseur de relance mis en	
*Secteur d'activité :				
□ Bureaux	□ Enseignement	□ Hôtellerie / Restauration	□ Santé	
□ Commerces	□ Autres secteurs			
*L'équipement de ré □ OUI □ NO	0	système de chauffage collectif à com	abustible existant depuis plus de 2 ans :	
L'équipement possèc	de les fonctions d'optimise	ur de relance au sens de la norme EN	T 12098-1.	
A ne remplir que si l	•	l'équipement ne sont pas mentionnée	s sur la preuve de réalisation de l'opération	:
*Référence :				

L'utilisation de cette fiche n'est pas cumulable avec la fiche d'opération standardisée BAT-TH-108 « Système de régulation par programmation d'intermittence » et la fiche d'opération standardisée BAT-TH-116 « Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire ».